

Rapport du conseil communal du 30 novembre 2020

1. Décomptes de travaux

a) Renouvellement de la piste d'athlétisme du stade « op Flohr »

Le décompte qui s'élève à 1.053.728,86.-€ est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

b) Matériel / Installations techniques piste d'athlétisme

Le décompte qui s'élève à 88.163,13.-€ est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, remercie le Ministère des Sports pour l'aide financière en relation avec les deux projets.

2. Actes et conventions

a) Droit d'emphytéose conclu entre l'administration communale et l'hospice civil portant sur le jardin d'Osbourg

Bail emphytéotique pour 5 emplacements de stationnement dans le parking souterrain de la résidence SNHBM "Réngmauer", situé dans la "rue des Remparts". En contrepartie, la commune reçoit un droit d'emphytéose concernant le jardin d'Osbourg. Monsieur René SERTZNIG (DP), conseiller, note que le jardin est de toute façon inscrit sur la liste des monuments nationaux dignes de protection et que la commune garantit son entretien. Il s'agit donc d'un geste généreux de la part de la commune. Il se renseigne quant à l'utilisation des emplacements par l'hospice civil. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que les emplacements seront loués à des tiers. Le droit d'emphytéose est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

b) Avenant à la convention conclue avec le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse concernant la participation financière à la rénovation de la Maison d'Osbourg

L'avenant porte sur une disposition permettant des décomptes partiels des frais. Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

c) Convention conclue entre l'administration communale et Creos Luxembourg S.A. portant sur l'installation d'ouvrages électriques sur un terrain appartement à la commune

Approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

d) Convention de remembrement urbain PAP « unter dem Pietert »

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, parle d'un moment historique et évoque l'élaboration et la procédure du PAP (2010-2018), jusqu'au moment de l'approbation par le Ministère de l'Intérieur.

Le remembrement et le regroupement des terrains ont été conclus dans un contrat entre les propriétaires. Description du PAP :

- 93 à 105 logements (250 à 300 habitants) dont 10 appartements + 11 maisons à coût modéré
- 45 maisons unifamiliales
- 6 résidences
- 50 à 60 appartements
- max. 1500 m² surfaces commerciales
- max. 2000 m² surfaces bureaux, professions libérales, équipements

Travaux d'infrastructures : approximativement 2 ans à partir de 10/2021

Autorisations de construire : approximativement à partir de 09/2023

La convention est approuvée avec 10 voix pour par le conseil communal. Monsieur René SERTZNIG (DP), conseiller, n'a pas participé au vote conformément à l'article 20 de la loi communale.

e) **Contrat de mise à disposition de biens immeubles conclu entre l'administration communale et le CGDIS**

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, fournit des explications. Il remercie M. Yves CHRISTEN du service technique, M. Carlo WELSCH du service de secours et M. Claude WAGNER pour leur aide. Le centre d'intervention des pompiers est mis à disposition suite à la réforme du CGDIS. Il a été veillé à ce que la salle de formation du centre d'intervention puisse continuer à être utilisée par l'asbl "Maacher Pompjeeën". Monsieur Claude WAGNER (DP), conseiller, exprime ses remerciements au nom de l'asbl "Maacher Pompjeeën". Le contrat est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

f) **Convention de transfert de biens meubles conclue entre l'administration communale et le CGDIS**

La convention est approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

3. **Approbation des plans et devis**

a) **Réaménagement du jardin de la Maison d'Osbourg : 394.630,72.-€**

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, souhaite le bienvenu à Madame Nadine WEIRICH, paysagiste auprès de Palea. Il s'agit du réaménagement du jardin dans le style d'un jardin méditerranéen avec terrasse, en collaboration avec l'association "Lëtzebuenger Rousefrënn". Un lien est créé entre la Maison d'Osbourg et le jardin. Les personnes à mobilité réduite peuvent accéder audit jardin par une rampe. La terrasse peut être utilisée comme endroit pour organiser une réception (p.ex. lors de mariages). Les visiteurs ont la possibilité de profiter des concerts en plein air depuis la terrasse. Les 3 parterres végétalisés vont accueillir une palette végétale diversifiée ainsi des statues, créant ainsi des ambiances différentes.

Monsieur Patrick FRIEDEN (DP), conseiller, se renseigne quant au nombre maximum de visiteurs qui peuvent séjourner dans le jardin lors d'un concert. Il craint que les plantes des 3 plates-bandes ne soient piétinées ou endommagées. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que l'idée consiste à faire ressembler le jardin à un jardin anglais; des chaises seront installées et les visiteurs pourront s'y installer. Il espère que les visiteurs respecteront et apprécieront l'infrastructure et les plates-bandes. Le nombre maximum de visiteurs est d'environ 60. Monsieur Patrick FRIEDEN (DP), conseiller, se renseigne à quelles associations locales le jardin sera mis à disposition pour organiser des événements quelconques. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que le jardin est principalement utilisé par l'école de musique régionale. Des réceptions de mariage peuvent également être organisées. Le jardin est mis à disposition simultanément avec la cour de la Maison d'Osbourg. Le jardin reste ouvert aux visiteurs lors des fêtes organisées sur la petite Place du Marché.

Monsieur René SERTZNIG (DP), conseiller, remarque que le jardin pourrait être utilisé en tant que « parc pour les chiens ». Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que des panneaux d'interdiction pourraient être mis en place.

Madame Monique HERMES (CSV), échevine, profite de l'occasion pour souligner l'importance historique de la Maison et du jardin d'Osbourg. Avec la rénovation, un héritage unique est pris en compte qui consiste à être dûment honoré.

Madame Tess BURTON (LSAP), conseillère, se renseigne quant aux dimensions de la porte qui donne accès de la petite Place du Marché au jardin. Une vue dégagée sur le jardin s'avère souhaitable. Elle se renseigne également sur une éventuelle utilisation annuelle du jardin par l'Harmonie Municipale à l'occasion de la fête d'été annuelle. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que l'entrée du jardin sera agrandie et restera accessible aux visiteurs. En outre, Madame Tess BURTON (LSAP), conseillère, se renseigne quant aux coûts de la rénovation. En 2011, le jardin a été rénové pour 23.000.-€. Par rapport à ce montant, le devis actuel présente une hausse assez importante. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe qu'en 2011, plusieurs travaux ont été réalisés par les ouvriers communaux. L'ampleur des travaux n'est pas comparable à celle de la rénovation actuelle. Madame Nadine WEIRICH, paysagiste, ajoute que les principaux coûts seront liés à l'installation d'une rampe adaptée aux

personnes à mobilité réduite, ainsi que pour la pose de divers tuyaux pour les différents raccordements.

Les plans et le devis sont approuvés à l'unanimité par le conseil communal.

b) Réaménagement de la rue Boland : 888.200.-€.

Monsieur Yves CHRISTEN du service technique fournit des explications. Les travaux suivants seront effectués : la séparation des eaux de pluie des eaux usées, la pose de la conduite de gaz, la pose des tuyaux, renouvellement du revêtement, la pose de pavés à gauche et à droite de la route, meilleure visibilité des emplacements de stationnement par la pose des pavés de différentes couleurs, création des îlots verts avec plantation d'arbres. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, informe que la plantation d'arbres reste une préoccupation du collègue échevinal pour rendre les zones résidentielles plus écologiques.

Monsieur Claude WAGNER (DP), conseiller, se renseigne si un bassin de rétention est prévu à cause du ruisseau "Rouderbaach". Monsieur Yves CHRISTEN, informe que cela n'est pas nécessaire dû à la séparation des eaux usées et des eaux de pluie. Après la séparation, seule l'eau de pluie s'écoule dans le "Rouderbaach".

En outre, Monsieur Claude WAGNER (DP), conseiller, attire l'attention sur le fait de ne pas faire recours aux arbres fruitiers lors la sélection des arbres. Les fruits mûrs polluent les pavés et il existe un risque de glissade. Madame Carine SAUER (CSV), conseillère, se rallie à cette remarque. En outre, Monsieur WAGNER (DP), conseiller, remarque que lors de l'installation des îlots verts et des emplacements de stationnement, il faut veiller à ce que les entrées des garages restent accessibles aux résidents.

Monsieur René SERTZNIG (DP), conseiller, remarque que la structure de la route a été affectée lors de la pose de la fibre optique. De ce fait, il salue la réfection de ladite route.

Le réaménagement est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

4. Hospice civil

a) Remplacement d'un mandat au sein de la commission administrative

Le mandat de Monsieur LAUER Gilbert vient à échéance. La commission administrative propose de remplacer Monsieur Lauer Gilbert par Monsieur Lauer Gilbert pour la durée de 5 ans. Approuvé à l'unanimité.

b) Approbation du budget rectifié 2020 et du budget initial 2021

Approuvés à l'unanimité par le conseil communal.

c) Approbation du compte de gestion 2018

Approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

5. Office social commun de Grevenmacher : Budget rectifié 2020 et budget initial 2021

Madame Monique HERMES (CSV), échevine, informe que les chiffres du budget pour 2020 n'ont guère augmentés dû au recours à une réserve. Cependant, elle souligne que les problèmes ne diminuent pas. Il faut également attendre l'impact du Covid19 sur les dépenses. Il faut cependant noter le nombre toujours croissant de visiteurs de l'Epicerie sociale. Approuvés à l'unanimité par le conseil communal.

6. Confirmation de règlements de circulation temporaires

Approuvés à l'unanimité par le conseil communal.

7. Subsides

Sont approuvés à l'unanimité par le conseil communal, les subsides suivants :

- a) Harmonie Municipale de la Ville de Grevenmacher : 7.900.-€
- b) HB Museldall asbl. : 1.110.-€
- c) Club sportif Grevenmacher : 400.-€
- d) Centre thérapeutique pour toxicomanes Syrdall Schlass (don de fin d'année): 250.-€
- e) Subsides accordées aux associations locales dans le cadre de la pandémie Covid-19

Concernant le subside aux associations en relation avec la pandémie du Covid19, Madame Monique HERMES (CSV), échevine, informe que certaines associations ont renoncé par écrit à ce subside.

Monsieur Patrick FRIEDEN (DP), conseiller, remercie les associations qui ont renoncé au subside. Il remercie également le collège échevinal pour les séances de travail constructives ainsi que d'avoir pris en compte la proposition du parti DP concernant la clé de répartition, à savoir d'appliquer 30 % de la perte moyenne à toutes les associations.

8. CIGR- Plan d'Action Local 2021

Le plan d'action local du CIGR ainsi que le budget total de 329.044,97 pour l'année 2021 sont approuvés à l'unanimité par le conseil communal.

9. Désignation de délégués à l'égalité femmes-hommes

a) Désignation d'un délégué politique à l'égalité femmes-hommes

Le collège échevinal propose de désigner Monsieur Léon GLODEN, comme délégué politique. Approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

b) Désignation d'une déléguée à l'égalité femmes-hommes du personnel communal

Le collège échevinal propose de désigner Madame Carole CLEMENS, comme déléguée du personnel communal. Approuvée à l'unanimité par le conseil communal.

10. Concessions cimetièrre

4 concessions cimetièrre sont approuvées à l'unanimité par le conseil communal.

11. Présentation du budget rectificié 2020 et du budget initial 2021

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, remercie Madame Carine MAJERUS, secrétaire communale, ainsi que tous les collaborateurs impliqués dans la préparation du budget. En raison de l'année exceptionnelle provoquée par la pandémie du Covid19, 2 séances de travail ont été organisées avec le conseil communal et la commission des finances pour discuter de la proposition de budget et afin d'établir une liste de priorités. Le vote du budget par le conseil communal aura lieu en date du 18 décembre 2020.

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, évoque l'année marquée par la pandémie du Covid19 et remercie tous ceux qui ont apporté leur aide durant cette période. Il pense particulièrement aux personnes qui souffrent actuellement de la maladie liée au Covid19 et à toutes les familles qui ont perdu un membre de leur famille à cause du virus. Il appelle les gens à allumer une bougie en date du 10 décembre pour se souvenir de toutes les personnes touchées.

Covid19 – Coûts pour 2020 (installation CSA, nettoyage, désinfection, distribution de masques, service d'achat, mesures spéciales relatives en relation avec le bain en plein air, tournage de films, etc.) : 133.833.-€.

Post-Corona : les investissements structurels importants continueront à être réalisés sur base d'une liste de priorités. Le développement durable et les investissements structurels dans la ville seront poursuivis.

Monsieur GLODEN (CSV), bourgmestre, déclare que le nombre d'habitants s'élève actuellement à 4.955. Cependant, il souligne que pour l'année à venir une croissance démographique est à prévoir et que le nombre d'habitants dépassera les 5.000. Le nombre des effectifs de l'administration communale passe de 97 à 99 personnes.

Récapitulatif du budget 2020, du budget rectificié 2020 et du budget 2021

Budget 2020 par rapport au budget rectificié 2020

❖ Budget ordinaire 2020

Recettes budget 2020	26.533.699.-€
Recettes budget rectificié 2020	23.302.965,71.-€
Boni recettes	+ 1 961 396,45 € (par rapport à 2019)

Dépenses budget 2020	21.508.537,63.-€
----------------------	------------------

Dépenses budget rectifié 2020	20.290.356,16.-€
économie des dépenses	-1.218.181,47.-€

Boni budget 2020	+5.025.161,37.-€
Boni budget rectifié 2020	+3.012.609,55.-€

Des pertes de recettes importantes de l'Etat sont à constater à cause de la crise du Covid19 (impôt commercial, moins 852.161,25.-€ / Fonds de dotation communale, moins 2.796.430,06.-€).

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, fournit également des explications quant aux excédents des comptes (en euros) de 2011 à 2019, ainsi que sur le budget rectifié 2020.

compte 2011	compte 2012	compte 2013	compte 2014	compte 2015	compte 2016	compte 2017	compte 2018	compte 2019	Budget 2020 rectifié
2.508.373	2.168.361	2.727.181	2.679.976	3.611.575,66	3.378.409	4.977.309	6.919.757	7.099.439	3.012.609

Dépenses ordinaires : En 2020, plusieurs investissements ont été réalisés, tels qu'au bain en plein air et à l'école; des alarmes incendie ont été installées dans plusieurs bâtiments.

Budget extraordinaire 2020

Recettes budget 2020	12.022.197,83.-€
Recettes budget rectifié 2020	11.166.885,52.-€ Un emprunt de 9 millions a été inscrit au budget 2020. Seulement un emprunt de 7 millions est nécessaire.

Dépenses budget 2020	18.145.866,50.-€
Reports 2020	22.653.157,32.-€
Dépenses budget rectifié 2020	13.604.839,30.-€

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre fournit un aperçu sur les emprunts aux conseillers.

Concernant les dépenses extraordinaires, Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre informe que le collège échevinal ne cesse d'investir dans des projets. Cette politique d'investissement assure un développement durable et attractif de la ville.

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

compte 2011	compte 2012	compte 2013	compte 2014	compte 2015	compte 2016	compte 2017	compte 2018	compte 2019	rectifié 2020	initial 2021
3 455 482,75 €	4 929 504,55 €	5 960 618,12 €	5 446 115,48 €	6 818 549,98 €	9 051 555,42 €	12 485 863,00 €	15 002 277,00 €	12 963 821,21 €	13 604 839,30 €	16 695 035,77 €

Monsieur Léon GLODEN (CSV), énumère les projets phares de l'année 2020:

- La réfection de la "rue des Caves"
- La réfection de la "rue des Tisserands"
- La rénovation de la Maison d'Osbourg
- La rénovation du centre culturel
- La révision du concept de stationnement
- La construction du parking souterrain de la SNHBM
- La refonte du PAG
- Le remembrement PAP Pietert

- La construction de logements sociaux 29-31, rue Syr
- L'achèvement du « Outdoorfitness »
- L'acquisition des maisons dans la "rue Ste-Catherine" en vue de l'extension de la Maison relais / des infrastructures scolaires
- L'acquisition d'un programme PC pour optimiser l'utilisation de l'eau
- L'acquisition du chariot lave-vaisselle

Budget 2021

❖ Budget ordinaire 2021

Recettes	23.972.060,03.-€
Dépenses	20.808.224,63.-€
Boni recettes	+3.163.835,40.-€

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, présente les chiffres-clés du budget 2021. Pour l'année 2021, il se montre optimiste quant aux recettes provenant de l'Etat – de l'impôt commercial et du Fonds de dotation communal (+ 1.069.801,25.-€ par rapport à 2020).

Dépenses <i>budget rectifié 2020</i>	20.290.356,16.-€
Dépenses budget 2021	20.808.224,63.-€
Augmentation des dépenses	+517.868,47.-€

L'augmentation du budget ordinaire 2021 s'explique en partie par l'augmentation des frais de personnel (contrat collectif, ajustements de carrière, etc.). En outre, le poste pour la rénovation du centre culturel a été augmenté du fait que les travaux progressent.

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre souligne la bonne situation financière de la commune, qui permet les dépenses ordinaires qui viennent d'être énumérées.

❖ Budget extraordinaire 2021

Recettes	11.212.374,50.-€ (emprunt 9.000.000,-€)
Dépenses	16.698.035,77.-€

Monsieur Léon GLODEN (CSV), énumère les principaux projets pour 2021 :

- La rénovation du centre culturel / de la gare routière / la Place du Marché aux Bestiaux
- La réfection de la "rue des Caves"
- Le remembrement du PAP Pietert
- La planification du PAP Potaschberg
- La réfection de la "rue Boland"
- La construction d'un comptoir sur la Place du Marché à côté de l'Hôtel de Ville
- L'achèvement de la Maison d'Osbourg, y compris le jardin
- Un nouveau concept du Marché aux Vins

En conclusion, Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre, souligne que malgré les difficultés rencontrées pendant toute la durée de la pandémie liée au Covid19, aucun magasin dans la zone piétonne de la Ville de Grevenmacher n'a dû fermer ses portes. Un nouveau magasin a même ouvert ses portes. Dans la zone piétonne, le bâtiment de l'ancienne droguerie est en cours d'achèvement. D'autres magasins vides seront également transformés. Le PAP Potaschberg présente un fort potentiel. Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre se montre particulièrement fier du PAP Pietert.

Dans le contexte de la crise liée au Covid19, le gouvernement a souligné à plusieurs reprises : « *mir loosse keen hänken, d'Gemengen an de Staat müssen investieren, fir den Invest héich ze halen, fir datt d'Suen an d'Ekonomie lafen a soumat d'Aarbechtsplazen erhal ginn.* » Cette mesure est mise en œuvre par la commune de Grevenmacher. Cependant il s'avère que certaines personnes souffrent de la situation. La commune de

Grevenmacher, avec son programme d'investissement élevé, basé sur une liste de priorités, fixe non seulement le cadre pour le développement futur de la Ville, mais aussi pour l'attractivité de la région, même au-delà des frontières : «*d'Séil an d'Häerz vun dem Miseler Way of Life" schloe weider* ».

12. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours

Monsieur Léon GLODEN (CSV), bourgmestre :

- ❖ L'éclairage de Noël : il remercie les ouvriers communaux pour l'installation de l'éclairage. Cette année, on a veillé à ce qu'une atmosphère de Noël particulièrement festive fut créée.
- ❖ Nettoyage des ruisseaux "Gehaansbaach"/"Rouderbaach" : les ruisseaux seront nettoyés en date du 7 décembre par l'administration de la gestion de l'eau.

Monsieur Marc KRIER (déi gréng), échevin:

- ❖ Information : le calendrier des déchets sera présenté dans un nouvel lay-out dans le prochain bulletin communal. Les sacs de recyclage verts seront à nouveau bleus. Nouveauté : à l'avenir, les déchets de jardinage ne seront plus collectés en même temps que les déchets organiques.
- ❖ SIGRE - Prix/Nouveautés : Un montant forfaitaire de 100,-€ sera facturé si le triage d'une quantité plus importante de déchets doit être effectué par le personnel du SIGRE. Le recours au chariot élévateur coûte 25.-€ / 15 minutes.

Madame Monique HERMES (CSV), échevine :

- ❖ Information : Divers vidéos sont prévus dans les semaines à venir, en collaboration avec le directeur de l'école de musique régionale, Monsieur Romain Asselborn, et le city manager Tom Schartz.

13. Questions au collège échevinal

Madame Martine COGNIOUL-LOOS, conseillère (CSV) :

- ❖ Noël / Vidéo commerçants: Elle salue la vidéo de promotion des commerçants de Grevenmacher.
- ❖ Restaurants : elle demande de publier une liste actualisée des restaurants qui proposent des plats à emporter ou même une livraison des mets et boissons.

Madame Carine SAUER (CSV), conseillère (CSV) :

- ❖ Information crématoire : La construction d'une salle de cérémonie supplémentaire est prévue.